Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 04 septembre 2024

Le mardi 22 octobre 2024 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Raymond DESILLE.

Date de convocation : le 15 octobre 2024

Secrétaire de la séance : Aurélie CHAUVIN

Présents: Raymond DESILLE, Gérard ALAIRE, Marie-Laure FELIX, Antoine RUBIO, Jenny HURTAUD, Erwann BELLY, Aurélie CHAUVIN, Marie MAINGOT, Thomas RAMBEAU, Dominique SOUCHET **Représentés**:

Absents et excusés: Frédéric ANGIBAUD, Florent BOUILLAUD, David JOUBERT, Stéphanie PAJOT (Présente à partir du point 8).

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 04 septembre 2024.
- 2- Déclarations d'aliéner un bien soumis au droit de préemption.
- 3- Adhésion à la convention-cadre relative aux missions facultatives proposées par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime.
- 4- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion.
- 5- Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance au 1er janvier 2025.
- 6- Mise à jour de la numérotation de voirie : immeubles cadastrés A773 A774 et A778, situés rue d'en Bas et les parcelles C176 et C177 situées rue de Vouhé.
- 7-Communauté de Communes Aunis Sud Modification des statuts.
- 8- Rapport d'activités 2023 de la CDC Aunis Sud.
- 9- Autorisation à donner à M. le Maire pour signer la convention de mise à disposition de service de balayage sur voirie par la commune de Surgères à la Commune de Puyrayault.
- 10- Compte-rendu du conseil d'école du 17 octobre.
- 11- Plantation de haies dans le cadre du projet éolien Chambon/Puyrayault.
- 12- Travaux en cours et à venir sur la commune.
- 13- Présentation du diagnostic voirie communale établi par le syndicat de la voirie.
- 14- Divers.

Début de la Séance : 20 heures

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 04 septembre 2024. Monsieur le Maire demande s'il y'a des observations concernant le dernier compte-rendu. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 04 septembre 2024.

2- Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, déposées :

- par Maître Amélie BONNEAU, notaire à Bourgneuf, pour un bien cadastré A242, A243, A 256 et A756 d'une superficie de 13022 m² et situé 20 rue d'en Bas à Blameré.
- par Maître Alcide BORDE, notaire à Surgères, pour le bien cadastré A656, A659 et A660, d'une superficie de 1026 m² et situé 11ter rue d'en Haut à Blameré.
- par Maître Guillaume TROMAS, notaire à La Rochelle, pour le bien cadastré C215, C217, C509, C510, C511, C512, C513, C691, C695, C898 et C899 d'une superficie de 7258 m² et situé rue Pierre François Audry.
- par Maître Sandra TESTUT, notaire à Périgny, pour le bien cadastré A256P et A756p d'une superficie de 1460 m² et situé sur une partie du 20 rue d'en Bas à Blameré.
- par Maître Amélie BONNEAU, notaire à Bourgneuf, pour un bien cadastré A256 et A756 d'une superficie de 1810 m² et situé sur une partie du 20 rue d'en Bas à Blameré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces biens.

<u>3- Adhésion à la convention cadre relative aux missions facultatives proposées par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente.Maritime</u>

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la convention-cadre relative aux missions facultatives proposées par le CDG17 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention-cadre, ainsi que tous les actes s'y rapportant (fiches de saisine, demandes de mission, bulletins d'inscription...), et d'engager les sommes afférentes.

4- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de gestion 17

Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition du Centre de Gestion, à savoir ;

- Assureur : RELYENS MUTUAL INSURANCE, RELYENS LIFE INSURANCE / RELYENS SPS
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2025

Taux et prise en charge de l'assureur :

Collectivités et établissements employant moins de 40 agents affiliés à la CNRACL Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL		
Avec une franchise de 15 jours par arrêt, dans le seul cas de maladie ordinaire	7,09 %	

Agents effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre : Accident du travail / Maladie imputable au service+ Maladie grave + Maternité / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant + Maladie ordinaire	Taux applicabl e sur la masse salariale assurée
Avec une franchise de 10 jours par arrêt, dans le seul cas de maladie ordinaire	1,01 %

5- Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG 17 en matière de protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance

Le conseil après en avoir délibéré, À l'unanimité, décide d'adhérer à la convention de participation prévoyance et à son contrat collectif d'assurance proposés par le CDG17 à effet du 1^{er} janvier 2025 ;

• De verser une participation employeur pour le financement des garanties du panier obligatoire de 50% du coût de ces garanties à compter de l'adhésion.

6- Numérotation de voirie : rue d'en bas et rue de Vouhé (N° DE 055 2024)

Le conseil municipal décide d'attribuer le numéro :

- 18A rue d'en Bas pour l'immeuble cadastré A773
- 18B rue d'en Bas pour l'immeuble cadastré A774.
- 18C rue d'en Bas pour l'immeuble cadastré A778
- 173 rue de Vouhé (numérotation métrique) pour la parcelle cadastrée C176.
- 193 rue de Vouhé (numérotation métrique) pour la parcelle cadastrée C177.

7- Communauté de communes Aunis Sud -Modification des statuts

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications des statuts et approuve les nouveaux statuts ainsi modifiés ci-suit :

- L'inscription suivante :

« Instruction mutualisée des actes et autorisations du Droit des Sols et des actes de publicité extérieure et

conventionnement avec les communes membres »

- La modification de l'article 4 :

Article 4 des statuts:

Le siège de la Communauté de Communes est fixé à Surgères (17700) – **45 Avenue Martin Luther King**. Le comptable public de la Communauté de Communes **est le directeur du service de gestion comptable de Ferrières**.

8- Communauté de Communes Aunis Sud - Rapport d'activité 2023

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes Aunis Sud.

9- <u>Autorisation signature de la convention de service de balayage sur voirie par commune de Surgères à la commune de Puyravault</u>

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de mise à disposition de service de balayage sur voirie de la commune de Surgères :

- La commune de Surgères mettra à notre disposition un agent technique assurant les missions de conducteur de la balayeuse, à raison de 7 heures maximum par journée de service. Cet agent demeure statutairement employé à la commune de Surgères.
- Le coût unitaire de fonctionnement est défini pour la première année à 75 €/heure. Le tarif pourra être réexaminé annuellement par avenant à la convention.
- Cette disposition sera effective tout au long de l'année à raison de 3 jours par an, soit une estimation de 21 heures.
- La convention sera conclue pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2025 renouvelable plusieurs fois par tacite reconduction pour la même durée. La convention pourra être dénoncée à tout moment par chacune des parties dans le respect d'un préavis qui ne pourra être inférieur à un mois.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de mise à disposition de service de balayage sur voirie avec la commune de Surgères.

10- Compte-rendu du conseil d'école du 17 octobre -

Mme Marie-Laure FELIX fait un résumé du conseil d'école. Les points évoqués : les effectifs en baisse, à Puyravault : 34 élèves (9 PS, 13 MS et 12 GS) et à Vouhé : 67 (15 CP, 16 CE1, 16 CE2, 10 CM1 et 10 CM2) ; les élections des représentants des parents d'élèves ; les projets de classe ; la violence entre enfants ; le harcèlement ; les travaux demandés ; les remerciements... Le marché de Noël aura lieu le 13 décembre 2024 et la fête des écoles le 20 juin 2025 à Vouhé.

Le compte-rendu est affiché au tableau de l'école.

11- Plantation de haies dans le cadre du projet éolien Chambon/Puyravault

Dans le cadre des mesures de compensation du projet éolien Chambon/Puyravault, il est proposé à la commune la plantation d'une haie de 300 m dans le secteur des futures éoliennes. Cette plantation et son entretien sera prise charge en totalité par le porteur du projet pendant 3 ans. Le secteur identifié pour les plantations est le chemin du supplancay.

12- Travaux en cours et à venir sur la commune

- Les travaux des toitures de la mairie et l'espace du vieux château d'eau sont prévus prochainement.
- Les travaux d'aménagement du carrefour rue de Vouhé et rue Pierre François Audry ont commencé hier pour une durée théorique d'une semaine.
- Les travaux de busage du fossé chemin des Combes ont débuté semaine dernière.

13- Présentation du diagnostic voirie communale établi par le syndicat de la voirie

Le diagnostic reprend chaque voie communale, indique leur état d'usure et le coût de la réparation. Le coût total estimé des travaux sur 5 ans, se chiffre à 207 255 €. Le diagnostic voirie sera envoyé à chaque membre du Conseil.

14- Divers

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal :
 - de la mise en place, place de la Liberté (face à l'église), d'une boite à Livres "Echangez, déposez, prenez, servez-vous, osez lire !!!".
 - que CYCLAD (syndicat des déchets) mettra en place le PASS pour accéder à la déchetterie à compter du 1er janvier 2025 pour les professionnels et du 1er janvier 2026 pour les particuliers (avec un maximum de 24 passages par an).

- Les deux personnes qui seront chargées du recensement de la population sur la commune en janvier et février 2025 sont recrutées et seront formées prochainement.
- Monsieur Dominique SOUCHET, conseiller municipal et responsable de la commission "environnement" informe le conseil que la commune a reçu un avis favorable du Département pour la plantation de haies dans le cadre du programme EVA, sur les parcelles, situées impasse des Jardins, récemment acquises par la commune.
- Suite à la demande des bénévoles de la bouquinerie, le conseil municipal valide l'achat de deux petits meubles pour le rangement des livres.
- Suite à la présentation de 3 devis, le conseil municipal a choisi le prestataire "la ferme d'Aunis" pour l'achat des paniers garnis qui seront distribués à nos aînés de 75 ans et plus, le 14 décembre prochain.
- L'étude hydraulique des eaux de ruissellement sur Blameré a été remise à la mairie. Le document sera envoyé aux membres du conseil et le sujet sera abordé lors du prochain conseil municipal.
- Le conseil municipal donne un avis favorable pour le transfert amiable des voies et des équipements du lotissement "La Sablière" Une délibération sera prise pour officialisée cette décision lors d'un prochain conseil
- Messieurs Dominique SOUCHET et Thomas RAMBEAU informent le conseil que le projet éolien Virson/Bouhet serait toujours d'actualité. Des éoliennes se trouveraient à 500 mètres de certaines habitations de Blameré. Que pouvons-nous faire pour protéger nos administrés ?

Dates à retenir :

- Le vendredi 25 octobre, conférence sur l'eau à 18h30 à la bouquinerie.
- Le samedi 26 octobre, R'thon, baptêmes de voitures (le verre de l'amitié sera offert aux bénévoles par la commune).
- Le 11 novembre, la population est invitée à la cérémonie, rendez-vous à 10h15 au cimetière afin d'honorer nos anciens combattants, puis 11h départ de la salle des fêtes pour le défilé jusqu'au monument aux morts. Cette cérémonie sera suivie d'un verre de l'amitié.
- Le 14 décembre, la distribution des paniers garnis à nos aînés de 75 ans et plus.
- Le 15 décembre, spectacle de Noël pour les enfants à la salle des fêtes.
- Le 12 janvier 2025, les vœux à la population.

Dates des prochains conseil municipaux :

- Le 27 novembre 2024 à 20 h.
- Le 18 décembre 2024 à 20h.

Raymond DESILLE Président de séance Aurélie CHAUVIN Secrétaire de séance